

NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE
S/5115
19 avril 1962
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL AU PRESIDENT DU CONSEIL DE SECURITE
SUR LES POUVOIRS DU REPRESENTANT DE LA REPUBLIQUE ARABE UNIE AU
CONSEIL DE SECURITE

Conformément à l'article 15 du règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, le Secrétaire général a l'honneur de faire connaître qu'il a reçu une lettre datée du 7 avril 1962, par laquelle le Ministre des affaires étrangères de la République arabe unie fait savoir que M. Mahmoud Ried a été nommé représentant de la République arabe unie au Conseil de sécurité.

De l'avis du Secrétaire général, cette lettre constitue des pouvoirs en bonne et due forme.

